

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 14 Avr 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2831

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : DELEGUES DE CLASSE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 957001U11C2
Domaine : 901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe,



Claudine Louis

Code de l'unité de formation: (3) 957001U11C2	code au dom. de formation: 901
---	--

1.1. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

<u>1. dénomination du des cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (4)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Séminaire: représentation et citoyenneté	CG	A	5
Les réunions	CT	F	15
Le fonctionnement d'un groupe	CT	F	10
Séminaire: encadrement et évaluation en situation réelle	CT	F	10
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX		
		Total des périodes	40

12. réservé au service d'inspection:

Roger MONNIER

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)):*Avis favorable**Roger Monnier*
Inspecteur
*1/12/99*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISoire

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date:

Signature

Collinet
09.12.99
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T- (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

U.F. Délégués de classe

Finalités de l'unité de formation

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7, §1 et 2 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation permettra de :

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités spécifiques

L'unité de formation vise à:

1. Donner à l'étudiant des outils et méthodes afin qu'il puisse remplir son rôle de délégué de classe et de membre du Conseil des élèves;
2. Le préparer au fonctionnement interne de cet organe et à son rôle institutionnel.
3. Former l'étudiant à la représentation, à la participation et l'animation de réunions, à la construction et gestion de projets.

U.F. Délégués de classe

Capacités préalables requises

Pour être admis comme étudiant régulier dans cette UF, il faut remplir la condition suivante:

Etre admis comme élève régulier dans l'établissement où l'on se présente comme candidat aux élections des délégués de classe effectifs ou suppléants.

U.F. Délégués de classe

Constitution des groupes ou regroupements

NEANT

U.F. Délégués de classe

Programme des cours

Matières	Objectifs – L'étudiant sera capable de:
Les réunions	
La participation positive	De participer à une réunion en adoptant un comportement propice à la réalisation des objectifs du groupe.
L'animation de réunions de différents types	<ol style="list-style-type: none"> 1. De faire émerger d'un groupe (classe) un avis collectif ou un consensus sur un problème posé. 2. D'organiser le travail du groupe de manière à le mener vers l'objectif à atteindre (groupe à tâches).
Les bases de la communication	De communiquer efficacement en se basant sur quelques outils élémentaires (référentiel commun).
La construction, gestion et évaluation de projets	<ol style="list-style-type: none"> 1. De construire, mener et évaluer un programme d'action: Fixer les objectifs, planifier, répartir les tâches, identifier les ressources disponibles. 2. D'identifier les freins et les facilitateurs, évaluer.
Le fonctionnement du groupe	
Les phénomènes de groupes	<ol style="list-style-type: none"> 1. de reconnaître les phénomènes propres à la dynamique des groupes. 2. De réguler les échanges entre les participants.
Les résolutions de conflits	D'appliquer à un problème ou une situation complexe se présentant dans le groupe d'élèves du C.E. le schéma de l'analyse de l'entraînement.

Matières	Objectifs – L'étudiant sera capable de:
Séminaire de représentation et de citoyenneté	
La représentativité appliquée aux Conseils des élèves	<ol style="list-style-type: none"> 1. De défendre un avis collectif, même si celui-ci diffère de son avis personnel. 2. D'adopter un comportement adéquat au rôle à jouer: rester dans les limites de son rôle de membre du C.E. dans toutes les circonstances où il est investi de cette mission. 3. D'user du pouvoir qui lui est donné en mesurant les implications de ses actes.
La citoyenneté et ses implications	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'adopter un comportement autonome et responsable 2. De participer d'une manière dynamique à la vie de l'Institution dans laquelle il est impliqué.

U.F. Délégués de classe

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve des capacités suivantes:

1. Situer le rôle du Conseil des élèves au sein de l'Institution;
2. Définir son rôle de représentant des élèves en relation avec les rôles des professeurs et de la Direction;
3. Représenter un groupe d'élèves et défendre un avis collectif;
4. Identifier les différents types de réunions auxquelles ils seront amenés à participer (information ascendante, descendante, prise de décision), et en expliquer les méthodologies spécifiques;
5. Participer à une réunion de manière positive et constructive;
6. Animer une réunion et mener le groupe vers l'accomplissement de la tâche donnée;
7. Construire, mener et évaluer un programme d'actions (objectif, planification, répartition des tâches, identification des ressources disponibles, freins, facilitateurs, évaluation);
8. Résoudre les conflits entre élèves surgissant lors des réunions de classe et du C.E. par l'application d'outils adéquats.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes:

1. Adéquation du comportement à la situation de communication,
2. Niveau de prise de conscience du principe de représentativité lors des interventions,
3. Niveau de prise de conscience des limites du rôle de délégué de classe membre du C.E,
4. Choix judicieux des stratégies d'intervention et adéquation aux objectifs à atteindre,
5. Sens de l'écoute,
6. Prise en compte des besoins collectifs.

U.F. Délégués de classe

les chargés de cours

Experts reconnus comme personnes ressources dans le domaine de la communication, de l'animation d'équipes et de la psychologie des groupes, connaissant bien l'institution scolaire.